

**REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT DE LA
GUADELOUPE**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DE LA COMMUNE DE LAMENTIN**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	25

Séance du 22 août 2019

L'an deux mille dix neuf et le jeudi vingt deux août à dix-huit heures treize huit le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE, Maire.

Présents :

M. Jocelyn SAPOTILLE maire ; M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Clara RIGAH ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET ; M. Yvon COMBES ; Mme Manuela PETRO-METONY ; M. Jean-Louis SAINCILY adjoints au maire.

Mme Francelise YEPONDE ; M. Christian CITADELLE ; M. Arthur MARICEL ; Mme Marie-Line JACQUET ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Jacqueline BELFORT ; Mme Lucette SAHAI ; M. Pierre ALBINA ; Mme Marianne BOURRIQUIS ; M. José CANEVY ; Mme Nadège PERMAL ; Mme Anick ARNASSALOM ; M. Richard PROMENEUR ; Conseillers Municipaux.

Représentés :

Mme Christiane TREIL ALBON par Mme Marianne BOURRIQUIS
M Lucien BEAUZOR par M. Bruno FELICIANNE
Mme Gladys BURAT par Mme Jacqueline BELFORT
Mme Raphaëlle DAGONIA par M. Pierre ALBINA

Absents :

M. Saturnin FRANCILLONE ; Mme Nadia MECHARLES ; M. José TORIBIO ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Nicole VEREPLA ; Mme Francelise LAPIN – BEGARIN ; Mme Caroline PARIZE ; M. Florent TREIL

Date de la convocation**13 août 2019****Date d'affichage de la délibération**

VOTE :

Adoptée à l'unanimité**DELIBERATION N° 2019/08/61**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION
« LAMENTIN BASKET CLUB (L.B.C.) »**

L'association « LAMENTIN BASKET CLUB » initie ses adhérents à la pratique du basket et a pour ambition de faciliter l'accès à ce sport aux jeunes lamentinois.

L'association participe au championnat régional de basket et s'entraîne avec des objectifs précis pour atteindre un niveau sportif d'excellence.

L'association souhaite développer encore plus cette activité et a des projets en ce sens.

Elle sollicite donc la commune pour l'obtention d'une subvention d'un montant de 25 000€.

La commune apporte régulièrement son soutien aux associations qui facilitent l'accès au sport pour tous et qui transmettent aux pratiquants des valeurs humaines à travers leur projet sportif.

C'est dans cette optique que le Maire vous propose d'attribuer à l'association « LAMENTIN BASKET CLUB » une subvention d'un montant de 5 000€ (cinq mille euros) pour l'année 2019.

Le conseil Municipal

Considérant la demande de l'association « LAMENTIN BASKET CLUB » sollicitant la commune de Lamentin pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 25 000€

Considérant la politique d'accompagnement de la commune au monde associatif

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

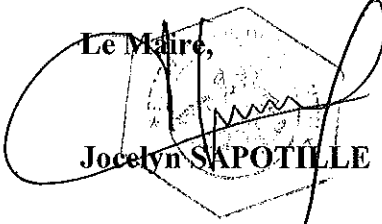
ARTICLE 1- D'allouer une subvention d'un montant de 5 000€ à l'association « LAMENTIN BASKET CLUB ».

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,

Jocelyn SAPOTILLE